



## CHARTRE DE L'ÉCOLE DE TRIATHLON

### LE JEUNE :

- Tout jeune inscrit à l'Ecole de Triathlon doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux compétitions. En cas d'empêchement, il doit en avertir le référent le plus rapidement possible et avant la date limite indiquée sur la convocation.
- Il doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.
- La tenue du jeune doit être adaptée à la pratique des 3 sports composant le triathlon :
  - Pour la courses à pied : chaussures de course et tenue adaptée aux conditions météorologiques.
  - Pour le vélo : vélo en état de marche avec matériel de réparation, casque réglementaire, gants de vélo, en-cas et tenue adaptée aux conditions météorologiques.
  - Pour la natation : tuba frontal, pull-boy, palmes, plaquettes, lunettes et bonnet de bain (Tout le matériel devra être marqué à son nom).

Pour toutes les disciplines, prévoir aussi de quoi s'hydrater.

- Il doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les vestiaires de la piscine (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, de shampoing...)
- Il doit respecter les arbitres, les autres triathlètes, les personnels de la piscine ainsi que les éducateurs.
- Tout jeune pris en flagrant délit de vol ou de dégradation lors des entraînements ou compétitions sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club.

### LES PARENTS :

- En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.
- La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.
- Les parents doivent :
  - Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
  - S'assurer que leur enfant est en tenue au bord du bassin, à l'heure, pour la natation. Ils doivent les aider à se déshabiller si besoin, les bénévoles ou encadrants ne gèrent pas cette tâche.
  - Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de compétitions.
  - Prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de retard.



**ROUEN**  
Triathlon

## CHARTE DE L'ÉCOLE DE TRIATHLON

• **Pour les compétitions :**

- S'engager à faire participer son enfant à au moins 3 compétitions sur la saison.
- Accompagner son enfant à la compétition, lorsque le transport n'est pas assuré par le club et proposer du co-voiturage le cas échéant.
- En cas d'absence pour une compétition, prévenir par mail l'éducateur avant la date limite indiquée sur la convocation. Tout jeune inscrit à une compétition et ne s'y présentant pas, sans motif valable, devra rembourser l'inscription.
- Participer aux manifestations organisées par le club en apportant son aide pour l'organisation et/ou en faisant des gâteaux.
- Payer l'inscription aux compétitions, autres que qualificatifs ou championnat, à partir de la catégorie minime.

Je soussigné(e(s)) (Nom(s), prénom(s) de(s) l'enfant(s)) .....

.....  
certifie(nt) avoir pris connaissance de la Charte de l'Ecole de Triathlon et l'accepter.

A ..... Le .....

Signature de(s) l'enfant(s)

Je soussigné(e) (Nom, prénom du parent) ..... certifie avoir pris connaissance de la Charte de l'Ecole de Triathlon et l'accepter.

A ..... Le .....

Signature du parent